

Paris, le 14 Avril 2015

Réf. : TD/SB n° 19-15

Objet : Soutien et renforcement des aides de l'Etat à Airparif.

Monsieur le Premier Ministre,

Selon le dernier rapport d'Airparif, 3,4 millions de Francilien/nes sont potentiellement exposés au dépassement de la valeur limite annuelle en NO<sub>2</sub>, dont plus de neuf Parisien/nes sur dix, et 1,4 millions de Francilien/nes vivant à proximité des grands axes de circulation sont concernés par un dépassement de la valeur limite journalière en particules PM<sub>10</sub>. De plus, tous les Francilien/nes sont concerné/es par le dépassement du seuil des PM<sub>2,5</sub>.

Cette situation est non conforme à la législation européenne et elle entraîne plusieurs dizaines de milliers de décès prématurés chaque année. N'oublions pas non plus les dégâts induits par cette pollution sur les maladies existantes et/ou déclenchées (asthme, maladies respiratoires, allergies etc...) dont le nombre de personnes touchées a dramatiquement augmenté ces dernières décennies pour les publics les plus fragiles (enfants et personnes âgées).

En plus des risques sanitaires et humains, cette situation fait peser de grandes incertitudes financières pour l'Etat, sous le coup d'une procédure pour non respect de la législation européenne sur la qualité de l'air par la Cour de Justice de l'Union européenne, laissant envisager de lourdes amendes et astreintes.

Mais, au-delà du contentieux européen, plusieurs estimations sur le coût social de la piètre qualité de l'air circulent. Ainsi, d'après le rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement, santé et qualité de l'air extérieur du Commissariat Général au Développement Durable de juillet 2012, le coût sanitaire lié à la pollution atmosphérique est évalué en France entre 20 et 30 milliards d'euros. Cette estimation parle d'elle-même : toute action proactive pour améliorer la qualité de l'air de nos concitoyens est incommensurablement moins onéreuse pour les pouvoirs publics que le coût de l'inaction.

D'ailleurs, dans *la loi du 27 janvier 2014 n°14-58* portant sur la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles, le Conseil régional est présenté comme le chef de file « énergie, climat et qualité de l'air ». Ainsi, notre assemblée a toute légitimité pour agir davantage et s'imposer comme un acteur important lors des pics de pollution. Or, nous ne pouvons améliorer durablement notre action en la matière sans le soutien de l'Etat duquel dépendent beaucoup nos solutions locales.

pollution. Or, nous ne pouvons améliorer durablement notre action en la matière sans le soutien de l'Etat duquel dépendent beaucoup nos solutions locales.

Au premier rang de nos préoccupations se trouve le financement d'un outil salué par toutes et tous : Airparif. Cette association indispensable en Île-de-France est actuellement dans une situation financière et budgétaire préoccupante, notamment due à la baisse de dotation de 15% que votre gouvernement a décidé. De même, l'ensemble de la majorité régionale, en séance plénière des 12 et 13 février 2015 relative au Contrat de plan Etat-Région a adopté la demande de contractualisation des crédits de fonctionnement de l'Etat et de la Région à Airparif.

L'association Airparif est de plus en plus sollicitée face à la dégradation de la qualité de l'air et la multiplication des épisodes sévères de pollution en Île-de-France. Nous avons du mal à imaginer comment la qualité du travail produit pourrait être compatible avec les baisses annoncées de ses budgets, d'autant plus si ses responsabilités augmentent dans un avenir proche. Le groupe Europe Ecologie Les Verts plaide sans relâche pour que les pouvoirs publics, et notamment préfectoraux et ministériels soient plus réactifs à l'approche des pics de pollutions prévus par Airparif, et que ce dernier devienne un rouage essentiel d'une cellule de crise que nous appelons de nos vœux, complémentaire du collège d'experts existant. Ce dernier ne s'était pas réuni pendant le pic de pollution de 11 jours en Mars 2014 et trop tardivement lors des récents épisodes de 2015.

Ce sujet avait fait l'objet d'une question d'actualité du groupe EELV en séance plénière du Conseil régional de juin 2014. Le Président du Conseil régional Jean-Paul HUCHON avait alors répondu favorablement à la plupart de nos préconisations, et notamment pour l'automatisme des mesures prévues pour réduire la pollution de l'air, telle que la gratuité des transports publics et la mise en place de la circulation alternée.

Pour toutes ces raisons, le groupe Europe Ecologie Les Verts au Conseil régional Île-de-France vous encourage vivement à revoir la position de l'Etat sur les financements d'Airparif et d'accompagner l'évolution des dispositifs de réaction des pouvoirs publics aux pics de pollution.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.



Mounir SATOURI  
Président du groupe  
Europe Ecologie Les Verts

Copie à Madame la Ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie  
Copie à Monsieur le Président de la Région Île-de-France